

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coupures d'électricité ciblées dans certains secteurs et fermeture totale du Pont de Verdun : les nouvelles mesures de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole pour s'adapter à la crue

A l'issue d'une nouvelle cellule vigilance crues qui s'est tenue ce vendredi après-midi, Christophe BÉCHU, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole, a fait un point d'étape sur les mesures mises en place par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Des coupures d'électricité ciblées

Pour des raisons de sécurité, Enedis procède à des coupures ciblées ce jour, en fin d'après-midi. Ces coupures concernent :

- 87 foyers situés dans les rue Ernest-Eugène Duboys (une partie de la rue) et rue Bertin (toute la rue) ;
- et l'extrémité de la rue Maillé côté place Molière.

La Police municipale prévient les Angevins concernés.

Depuis hier, des coupures d'électricité ont été effectuées dans le secteur Cale de la Savatte et concernent une trentaine de foyers. D'autres îlots restent sous surveillance et pourront faire l'objet de prochaines communications.

Fermeture du Pont de Verdun élargie aux piétons et cyclistes

Le Pont de Verdun, fermé depuis mercredi aux automobilistes, sera également fermé pour les piétons et les cyclistes à partir de 20h.

Le Pont de la Haute-Chaine continue de faire l'objet d'une surveillance constante sur site de la part des agents de la Ville d'Angers. Son ouverture est adaptée en temps réel en fonction des niveaux de vigilance.

Rappel des sites déjà fermés :

- *Parking du Quai*
- *Parking de la Patinoire*
- *Parking Molière*
- *Parking Larrey*
- *Promenade de Reculée et son secteur*
- *Parking du Héron Carré*
- *Le pont de Verdun*
- *Promenade de La Baumette*
- *Rue Jacques Bordier*
- *Boulevard Marc Leclerc*
- *Rue du Cornet*
- *Parking Saint-Serge – Université*
- *Rue Thiers*
- *Rue Maillé*
- *Rue de la Tour des Anglais (l'accès au CHU continue de se faire par la rue Ollivier)*
- *La circulation Boulevard du Ronceray sera bloquée entre la rue Beaurepaire et la rue Godard Faultrier*
- *Le périmètre entre le Quai Gambetta, la rue Boisnet et le Boulevard Ayrault*
- *Au nord de l'avenue de la Constitution, et de la rue du Maine, les rues Poirier-Coutansais, Docteur Bonhomme et René Rouchy seront interdites à la circulation.*
- *Voies sur berge entre l'échangeur Jean Moulin et le pont de Basse-Chaine dans les deux sens de circulation*
- *Avenue Jean Joxé*
- *Rue du Maine*
- *Avenue Besnardière*
- *Rue Edgar Pisani*
- *Boulevard Carnot et Boulevard Ayrault*
- *Rue Montrieux (entre la rue Robert Lefort et la place Ney)*
- *Rue Villemorge (entre la rue Robert Lefort et la place Ney)*
- *Rue du Pré-Pigeon (entre la place Ney et la rue Florent Cornilleau)*
- *Rue Menelick*
- *Rue Ernest Mourin (entre la rue du Maine et la rue Besnardière)*
- *Rue Renou (entre l'avenue Besnardière et la rue Hatais)*
- *Quai Félix Faure (entre le boulevard Ayrault et la rue Richard Lenoir)*
- *Place Hérault*
- *Rue du Commerce*

- *Rue Boisnet*
- *Rue du Mail (entre le quai Gambetta et la rue Chevreul)*
- *Quai Gambetta*
- *Rue du Port de l'Ancre*
- *Place Molière*
- *Rue Plantagenêt*
- *Mail de la Poissonnerie*
- *Rue de la Poissonnerie*
- *Rue Parcheminerie*
- *Rue Val de Maine*
- *Rue Bodinier*
- *Rue Baudrière*
- *Rue de l'Oisellerie*
- *Rue de l'Aiguillerie*
- *Rue Chaperonnière*
- *Boulevard Henri Arnauld (la sortie du Boulevard du Bon Pasteur vers le pont de la Basse-Chaine reste accessible)*
- *Rue Beaurepaire (de la Maine à l'Eglise de la Trinité, circulation possible place de la Laiterie)*
- *Rue Parcheminerie*
- *Rue de Rennes*
- *Place François Mitterrand*
- *Quai Félix Faure*
- *Avenue des Droits de l'Homme*
- *Avenue de la Constitution*
- *Place Ney*
- *Rue Boreau (de la place Ney jusqu'à l'intersection rue Lebon / rue Saint-Samson)*
- *Rue de Belfort (de la place Ney jusqu'au croisement avec la rue Florent Cornilleau)*
- *Le parking Saint-Serge Mitterrand est fermé.*

Christophe BECHU, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole, réunira la cellule vigilance crues samedi et dimanche à 9h30.